Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Affiché le
ID : 057-215700766-20221207-2022_677-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 07 décembre 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	DEBAILLEUL Delphine	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	OGER Isabelle	WALLERICH Alain
MENEGHIN Gaël	THILL Céline	
SIVEC Jean	VIEIRA Christophe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme REUTER Olivier
PEREIRA Julien

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2022 - 677 Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-487 du 04 juin 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de cette délégation ;

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

- **Engagement des dépenses**

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Achat de deux gerbes pour le 11 novembre 2022	FLOR'ALINE	160,00€
Repas des ainés du 20/11/2022 Paniers garnis - personnes n'assistant pas au repas	Restaurant CORDEL Société PROVIN	2 918,70€ 1 571,20€
Saint Nicolas du 04/12/2022 – friandises enfants Saint Nicolas du 04/12/2022 – Spectacle	Catt'Epis Mille et Deux Aventures	600,00€ 700,00€
Panneaux signalisations et marquages – commande du 17/11/2022	Signature	1 175,54€

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Affiché le
ID : 057-215700766-20221207-2022_677-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 07 décembre 2022

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire précise qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est une procédure qui consiste à demander, en cas de vente d'un bien sur la commune, si la mairie est intéressée par ce bien.

Pour les DIA présentées ci-après, la commune renonce à son droit de préemption

Date de réception	Référence Cadastrale		Adresse	Superficie	Prix de vente	Notaire	
	Section	Parcelle					
29/09/2022	5	286	2 Rue Claude SEITER	428	124 120,00 €	Me LAURENT O.	Cattenom
30/09/2022	5	272	13 Rue Claude SEITER	410	102 500,00 €	Me LAURENT O.	Cattenom
12/09/2022	23	131	8 Les Résidences de Gandren	1 123	897 000,00 €	Me BaAUDELET Jean-Yves	Hayange
30/09/2022	5	266	1 Rue Claude SEITER	496	138 880,00 €	Me LAURENT O.	Cattenom
04/11/2022	5	285	4 Rue Claude SEITER	441	127 890,00 €	Me LAURENT O.	Cattenom
14/11/2022	20	22	Rue de SIERCK	718	215 400,00 €	Me LAURENT O.	Cattenom

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 13 décembre 2022
Le Maire :
Philippe GAILLOT

MAIRIE de BEYREN-les-SIERCK (Moselle)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13/12/22
Le Maire,

MAIRIE de BEYREN-les-SIERCK (Moselle)